

DIRECTIVES ET PROCÉDURES

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES	DE NATURE GÉNÉRALE
TITRE :	ÉCRITURE INCLUSIVE
CODE NUMÉRIQUE :	GEN-22
RESPONSABLE DE LA DIFFUSION :	Vice-présidence des Ressources humaines et culture organisationnelle
GROUPES ou SECTEURS CONSULTÉS :	Secteur des Ressources humaines et culture organisationnelle Membres du Comité stratégique UniCité Secteur des communications
ENTRÉE EN VIGUEUR :	24 mai 2023
DERNIÈRE RÉVISION :	
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Cette directive est révisée et validée tous les 5 ans

1. PRÉAMBULE

Le Collège La Cité s'engage à respecter sa [Déclaration sur l'équité, la diversité et l'inclusivité](#) «ci-après : « Déclaration ÉDI ») en favorisant un climat inclusif où chaque personne se sent valorisée et accueillie. Dans cet esprit, cette directive a été élaborée afin de guider les membres de la communauté collégiale dans l'adoption d'une écriture inclusive lors de la rédaction des divers types de communications ou documents. L'écriture inclusive est une pratique qui vise à réduire les biais de genre dans le langage et à reconnaître la présence et l'importance de tous les genres à travers les formats de communications écrites.

2. OBJET

La présente directive vise à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration ÉDI en établissant des normes pour la rédaction de textes uniformes dans tous les secteurs du Collège.

3. DESTINATAIRES

La présente directive s'adresse à tous les membres du personnel de La Cité, y compris les stagiaires et les bénévoles non rémunérés.

4. DÉFINITIONS

4.1 Écriture épïcène

L'écriture épïcène est une approche qui consiste à utiliser des termes neutres qui ont la même forme pour les deux genres, évitant ainsi l'utilisation des qualificatifs et des descriptifs classiques féminins ou masculins. Par exemple, « membre du personnel » est un terme épïcène qui peut désigner une personne de genre masculin ou féminin. Il existe également des adjectifs épïcènes tels que « brave », « calme », « dynamique » et « aimable ». Parfois, il est nécessaire de modifier le temps du verbe afin de changer le sujet ou l'auxiliaire être. Par exemple, au lieu de dire « Si vous êtes inscrit », nous pourrions dire « Si vous avez fait votre inscription ».

4.2 Féminisation

La féminisation est une approche qui consiste à utiliser une écriture équilibrée entre les hommes et les femmes, n'utilisant plus le genre masculin par défaut. Cette pratique se fait concrètement par l'utilisation de doublets tronqués/lexicaux pour donner de la visibilité et une place égale à la féminisation. Les doublets tronqués consistent à utiliser les deux formes féminine et masculine d'un même mot, en insérant un point (.) entre les deux. Par exemple, utiliser « étudiant.e.s » au lieu de « étudiants ». Plusieurs noms se féminisent dans la pratique, même si leur forme féminine ne se trouve pas dans les dictionnaires, par exemple « individu.e ». Les doublets tronqués peuvent également être utilisés pour inclure d'autres genres, tels que les personnes non-binaires. Les doubles lexiques consistent à utiliser les deux formes d'un mot, par exemple « accompagnateur et accompagnatrice ». Les doublets tronqués et lexicaux peuvent être utilisés conjointement dans une même rédaction.

5. MODALITÉS D'UTILISATION

Le Collège reconnaît deux approches d'écriture inclusive afin de favoriser un milieu de travail et d'apprentissage inclusif, soit l'écriture épiciène et la féminisation. Les deux approches peuvent être utilisées conjointement dans une même rédaction pour varier le texte.

6. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de favoriser un apprentissage continu, les membres du personnel auront accès à un accompagnement afin d'intégrer les pratiques d'écriture inclusive dans leur quotidien.

Des ressources seront mises à leur disposition afin de les guider dans la rédaction de textes conformes aux approches adoptées par le Collège.

7. DIRECTIVES, POLITIQUES OU PROCÉDURES RELIÉES

RH-06 Respect de la personne

RH-04 Code d'éthique au travail

RH-19 Équité, diversité et inclusivité (ÉDI) en milieu de travail

8. AUTRES

[Codes des droits de la personne de l'Ontario](#)

[Commission ontarienne des droits de la personne au travail](#)
